

Le futur tronc commun jusqu'à 15 ans en quatre questions

■ **Mêmes cours pour tous jusqu'à 15 ans : l'idée, au centre du Pacte pour un enseignement d'excellence, est sur les rails.**

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles s'est accordé ce vendredi sur le texte qui valide la refonte du tronc commun de cours pour tous les élèves et son allongement jusqu'à quinze ans. Il sera discuté en commission de l'Éducation le 23 avril et devrait être voté au Parlement en séance plénière le jeudi 2 mai.

1 À quoi s'attendre pour quand ?

Sous réserve de son avancée selon cet agenda avant les élections, le tronc commun et les changements qui l'accompagnent entreront progressivement en vigueur à partir de septembre 2020 (voir infographie ci-contre), pas avant. Entre-temps, on sera passé aux urnes. La mise en place dépendra donc des autorités de tutelle suivantes. En cette période de campagne électorale, on a déjà entendu certains leaders en remettre en cause plusieurs aspects. Faut-il croire pour autant que le travail de plusieurs années de concertations et autres négociations pourrait être purement et simplement détricoté ?

2 Quel est l'esprit de la réforme ?

L'idée est de renforcer les savoirs de base au moyen d'une formation, la même pour tous, pluridisciplinaire et polytechnique. Des référentiels très précis sont en cours de rédaction. Là où l'on se concentre actuellement sur les compétences à acquérir, ils définissent clairement, branche par branche, année par année, les savoirs à maîtriser. Un gros travail est également en cours au niveau des

“plans de pilotage” (un genre de contrat d'objectifs pour les écoles en lien avec leur projet). Autre axe : à la différence des cycles de deux ans d'aujourd'hui, les élèves avanceront une année à la fois. Les difficultés doivent être détectées au plus tôt. Et, au fur et à mesure de l'implémentation des mesures, deux heures d'accompagnement personnalisé sont prévues pour chaque élève. L'objectif est de faire baisser l'échec. Le redoublement reste possible, y compris entre la 1^{re} et la 2^e secondaires. À noter que les effets du tronc commun seront évalués chaque année.

3 Qu'est-ce qui changera dans les cours ?

Deux heures d'accompagnement personnalisé sont prévues pour chaque élève.

Qu'est-ce qu'un “tronc commun pluridisciplinaire et polytechnique” ? Puisque le tronc est “commun”, le premier degré différencié disparaît dans le secondaire. La volonté est de permettre à l'ensemble des élèves de s'ouvrir à un maximum de domaines, dont plusieurs sont aujourd'hui fort absents (comme l'artistique et le technique). Une série de nouveautés sont par ailleurs déjà datées (voir ci-contre). Elles concernent, en particulier, les langues modernes et l'éducation physique. Mais d'autres branches seront concernées, comme l'histoire-géo qui devrait intégrer des notions d'économie politique et de sociologie.

4 Le tronc commun, et après ?

Au terme de la 3^e secondaire commune, le jeune choisirait entre le “qualifiant” débouchant sur un métier et le secondaire “de transition” (reprenant éventuellement certains cours de l'actuelle filière technique qui ne mènent pas à un job). Mais ce projet du Pacte pour un enseignement d'excellence ne figure pas dans le texte adopté ce vendredi.

Monique Baus

LE CALENDRIER DU FUTUR TRONC COMMUN



Qui
sera
concerné
quand?